

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels LA nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le Décret N°27/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964, fixant la composition des Cabinets Ministériels ;
- VU l'Ordonnance N°15/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964, fixant les rémunérations des personnels servant dans un Cabinet Ministériel ;

I) E C R E T E

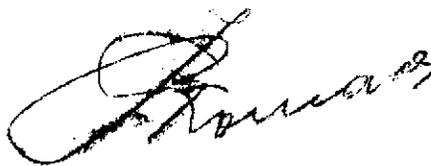
ARTICLE 1er.- Monsieur AGBOTON Padonou Ambroise, Administrateur, est nommé chargé de mission au Cabinet du Président du Conseil, Chef du Gouvernement.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

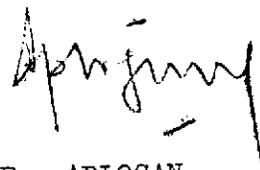
Fait à COTONOU, le 21 Avril 1965

Par le Président du Conseil
 Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances, des
 Affaires Economiques et du Plan,



J. AHOMADEGBE-TOMETIN



F. APLOGAN.

Ampliations:

PR	4
PC	6
SGG	4
MFAEP	5
Intéressé	1
DB	2
MFPTAS	2
JORD	1
T.	2